



COMMUNIQUÉ et **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

TRAVAUX LAC-CHAUD EST - PHASE 2 Installations pluviales et asphaltage

La Macaza, le 21 mai 2024 à 11h – Dans le cadre du projet de travaux de réfection de chaussée et de réseau d'égout pluvial sur le chemin Lac-Chaud Est – Phase 2, les travaux débuteront le 27 mai prochain pour une durée de 12 à 16 semaines.

Afin de permettre à la machinerie de circuler sans endommager la végétation et afin d'assurer la sécurité de tous, le projet débutera par l'élagage dans l'emprise du chemin afin de libérer la voie pour les travaux.

La réalisation des travaux engendrera la fermeture complète du chemin entre les adresses civiques suivantes :

Du 24 au 148 sur le chemin du Lac-Chaud Est. Le chemin du Lac-Chaud Ouest sera utilisé comme voie de contournement pour atteindre l'autre côté du lac par l'entremise du pont Peiffer. Un panneau d'indication sera installé près du dépanneur La Macaza, il indiquera quelle portion du chemin sera fermée et à partir de quelle adresse les usagers devront employer le chemin de contournement.

Veillez noter que le quai public, situé au 80 chemin du Lac-Chaud, demeurera toujours accessible. Toutefois, les usagers devront surveiller le panneau d'indication à l'entrée du lac Chaud pour savoir s'ils pourront y accéder directement par le chemin du Lac-Chaud Est ou faire le détour par le chemin du Lac-Chaud Ouest.

La Municipalité de La Macaza tient à remercier la population de sa collaboration et de sa compréhension.

Les communiqués seront diffusés sur le Facebook et le site Internet de la Municipalité au <https://www.munilamacaza.ca/>, nous vous invitons à le consulter régulièrement.

En cas d'urgence, composez le 911 afin que les pompiers, la police ou une ambulance puissent se rendre où vous vous trouvez. Les services d'urgence seront avisés de la situation et les mesures nécessaires seront prises.

Municipalité de La Macaza

Direction générale

Renseignements : 819-275-2077, poste 21

- 30 -

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

À la suite du communiqué qui a été transmis le 21 mai dernier, plusieurs questionnements ont été soulevés. La Municipalité trouve important de vous transmettre certaines informations sous la forme de questions/réponses :

1. En quoi consistent les travaux ?

Les travaux consistent à remplacer les conduits pluviaux pour évacuer l'eau lorsqu'il y a des pluies afin d'éviter toute accumulation sur la chaussée. En effet, les pluviaux existants sont arrivés à la fin de leur durée de vie. Par la suite, l'asphaltage de la chaussée sera réalisé, car il s'agit de la reconstruction complète de l'infrastructure de la chaussée. Les travaux sont donc les mêmes que ceux qui ont été réalisés précédemment sur l'autre portion du chemin lors de la phase 1, mais en plus, il y a le remplacement complet du réseau d'égout pluvial.

2. Pourquoi ces travaux sont-ils nécessaires ?

À la suite d'une analyse réalisée en 2020 pour connaître l'état du réseau pluvial dans ce secteur, il a été convenu que des travaux de restauration étaient nécessaires. En effet, la chaussée est en très mauvais état, l'infrastructure de chaussée actuelle est inadéquate pour accueillir un pavage neuf et le réseau d'égout pluvial est désuet.

Ces travaux permettent d'assurer un drainage des eaux afin d'éviter l'accumulation de l'eau dans le chemin. Ils permettent d'éviter des problèmes aux résidents de ce secteur et assurer la sécurité des usagers de la route.

3. Pourquoi une fermeture totale de la route?

La Municipalité doit se conformer aux exigences de la CNESST en suivant ses recommandations ainsi que celles de l'entrepreneur qui exécute les travaux. La fermeture de la route figure parmi celles-ci, puisque lors des travaux de remplacements de conduits pluviaux, l'espace de la chaussée restante est trop étroit pour permettre de conserver une voie de circulation permanente.

À noter toutefois que l'entrepreneur doit s'assurer de permettre l'accès aux services d'urgences.

4. Pourquoi les travaux sont réalisés lors de la période estivale?

Les travaux en saison estivale sont moins coûteux et plus efficaces ce qui permet d'amoinrir les incidences fiscales sur les citoyens. Pour cette raison, la Municipalité a lancé rapidement l'appel d'offres pour que ces travaux soient prévus de manière prioritaire dans le calendrier de réalisation de l'entrepreneur choisi afin qu'ils soient exécutés le plus rapidement possible.

De plus, les conditions météorologiques d'automne peuvent entraver les travaux, en procédant durant l'été, ce problème est évité. Les travaux de pavage doivent également respecter des dates maximales automnales qui sont exigées par le ministère des Transports afin de maintenir une bonne qualité des matériaux.

Finalement, la Municipalité doit exécuter les travaux cette année et déposer une reddition de compte avant le 31 décembre pour bénéficier de l'aide financière accordée pour ces travaux. Il est toujours prudent de procéder tôt aux travaux puisqu'il peut y avoir des délais ou des imprévus qui font en sorte que les travaux finissent plus tard.

5. Comment se tenir informé sur l'avancement des travaux :

Afin de connaître les informations sur l'avancement des travaux, la Municipalité vous recommande de suivre les informations officielles sur le site Internet et le Facebook de la Municipalité ou le babillard à l'Hôtel de Ville, vous pouvez également vous inscrire à notre Infolettre pour être informé en temps réel.

Les personnes responsables avec les casques blancs au chantier s'assureront de tenir informés les citoyens concernés lors de l'avancement des travaux s'ils sont rendus à proximité de votre résidence. Assurez-vous de ne pas vous rendre sur le chantier afin d'assurer votre propre sécurité.

6. Y a-t-il des changements pour la collecte des matières résiduelles :

Aucun changement n'est prévu pour la cueillette des bacs.

Dates importantes (sous toutes réserves)

Période	Travaux	Contrainte
27 au 31 mai	Émondage	Ne nuit pas à la circulation
À partir du 3 juin	Début des travaux	Chemin fermé en totalité donc pas de circulation sur le chemin pour une durée de 4 à 6 semaines
29 juillet au 9 août	Arrêt des travaux pour les vacances de la construction	Circulation possible
Après le 9 août	Travaux	Selon l'avancement des travaux, la circulation locale (résidents de la zone des travaux seulement) pourrait être permise.

En tout temps : Suivre les indications du panneau installé sur le chemin de l'Aéroport